

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,  
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET..

**Délégations de vote :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧

**26 - REGLEMENT PAR LE C.A.S. D'UN BON D'ACHAT A  
L'OCCASION D'UN DEPART A LA RETRAITE**

Madame Aracéli ETCHENIQUE expose que, conformément à la procédure mise en place à l'occasion du départ à la retraite des agents de la commune, le Service Protocole établit un bon d'achat d'une valeur de 350 euros, qui est remis à l'agent lors de la cérémonie des vœux.

La facture relative à ce bon est ensuite acquittée au fournisseur par le C.A.S. et la collectivité, via une délibération exceptionnelle du Conseil Municipal, rembourse le C.A.S.

Oùï cet exposé le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VOTE** une subvention exceptionnelle de 350 euros à l'occasion du départ à la retraite d'un agent.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 21 décembre 2015.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015



LE MAIRE,

**Hervé LUCBÉREILH**

